



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
25 janvier 2007
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 31 octobre 2006, à 10 heures

Président : M. Yousfi (Algérie)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
(CCQAB) : M. Saha

Sommaire

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007
(*suite*)

*Rénovation de la résidence du Secrétaire général : prévisions révisées
concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-59373 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)

Rénovation de la résidence du Secrétaire général : prévisions révisées concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (A/61/377 et A/61/523)

1. **M^{me} Nowlan** (Division de la planification des programmes et du budget, Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) dit que, comme indiqué aux paragraphes 4 à 10 du rapport du Secrétaire général (A/61/377), la résidence du Secrétaire général nécessite d'importants travaux de rénovation. Il est expliqué aux paragraphes 11 à 13 que la vétusté du bâtiment et l'état de ses équipements mécaniques, de la plomberie et du système de chauffage et de climatisation sont tels que les travaux d'entretien courants et les réparations d'urgence ne suffisent plus. La rénovation proposée comportera le remplacement du matériel essentiel, la remise en état des espaces publics où sont accueillis les dignitaires de haut rang et les chefs d'État et la mise à niveau des dispositifs de sécurité. La fin du mandat du Secrétaire général actuel a offert l'occasion de commencer le projet, dont les travaux devraient durer neuf mois, la phase de construction devant s'achever en septembre 2007. L'Assemblée générale a été invitée à approuver les travaux de rénovation, à autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence d'un montant de 4 490 400 dollars au titre des chapitres premier et 32 du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 et à prier le Secrétaire général de lui rendre compte des dépenses engagées dans le second rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007.

2. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité sur la question (A/61/523), indique que, conformément aux procédures budgétaires, la proposition concernant la rénovation de la résidence du Secrétaire général aurait dû être présentée dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et non sous forme de prévisions révisées au milieu de l'exercice.

3. Les travaux de rénovation devraient être menés dans le strict respect des procédures établies, notamment en lançant un appel d'offres ouvert. Il

faudrait que le calendrier d'exécution des travaux soit respecté afin d'éviter un dépassement des coûts. Aucun effort ne devrait être épargné pour mener à bien les négociations avec l'Association de Sutton Place afin de veiller à ce qu'il soit procédé à toutes les mises à niveau des dispositifs de sécurité qui s'imposent. Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit autorisé à engager des dépenses à concurrence des crédits ouverts au titre des chapitres premier et 32 du budget-programme de l'exercice biennal en cours.

4. **M^{me} Pehrman** (Finlande), s'exprimant au nom de l'Union européenne, des pays en cours d'accession (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie), ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein, de Moldova, de la Norvège et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne estime qu'il est certes nécessaire de rénover la résidence du Secrétaire général mais elle partage les préoccupations du Comité consultatif. Elle se demande quelles options et solutions ont été examinées et quel a été le mode de calcul des prévisions de dépenses, et espère que des mesures seront prises pour garantir le respect de la transparence et du sens des responsabilités. Il faudra procéder à tous les aménagements nécessaires en matière de sécurité et mettre notamment à niveau les normes minimales de sécurité opérationnelle.

5. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer qu'il aurait fallu envisager plus tôt de rénover la résidence du Secrétaire général afin d'éviter tout dépassement des coûts et de veiller à ce que le Secrétaire général et sa famille puissent être logés dans un lieu sûr et confortable. Le Groupe approuve la proposition tendant à dégager des ressources supplémentaires pour financer le projet. Le Département de la sûreté et de la sécurité devrait expliquer pourquoi il n'a pas encore remédié aux carences en matière de sécurité et le Comité consultatif devrait préciser le raisonnement sous-tendant le paragraphe 13 de son rapport (A/61/523) car il ne faudrait pas que la disposition prévoyant que les dépenses supplémentaires doivent être couvertes à l'aide des crédits existants retarde les transformations, les améliorations et les travaux d'entretien que l'Assemblée générale a déjà approuvés au titre du chapitre 32 du budget-programme de l'exercice biennal en cours, ce qui pourrait entraîner de

nouveaux dépassements des coûts à l'avenir. Le Groupe estime, à l'instar du Comité consultatif, qu'il faut respecter le calendrier prévu et que le projet doit être réalisé de manière transparente et responsable.

6. **M^{me} Shah** (États-Unis d'Amérique) dit que l'état de la résidence du Secrétaire général, tel qu'il est décrit dans les rapports sur la question, est préoccupant. Sa délégation espère que les travaux de rénovation proposés permettront de remédier aux carences actuelles et se feront dans le respect des codes en vigueur de la ville de New York. Elle approuve les observations faites par le Comité consultatif concernant le moment choisi pour présenter la demande de fonds et se demande pourquoi la proposition n'a pas été présentée dans le cadre du projet de budget-programme pour le présent exercice, notamment compte tenu des problèmes soulevés en matière de sécurité. Elle convient en outre avec le Comité consultatif, qu'il faut éviter tout retard et que le coût de la rénovation doit être couvert au moyen des ressources dégagées au titre des chapitres premier et 32 du budget-programme.

7. **M^{me} Kuroda** (Japon) dit que sa délégation approuve la proposition de rénovation de la résidence du Secrétaire général mais partage l'avis du Comité consultatif selon lequel la demande de fonds aurait dû être présentée dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice en cours. Elle se demande pourquoi le Secrétariat a retardé la présentation de la demande si l'état du bâtiment était connu depuis si longtemps. Le calendrier des travaux devra être rigoureusement respecté afin d'éviter un dépassement des coûts injustifié, et les estimations de dépenses pour le projet devront être intégralement couvertes au moyen des crédits ouverts au titre des chapitres premier et 32 du budget-programme. Le Comité devrait revoir cette question dans le second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.

8. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) répondant à la demande de précisions au sujet du paragraphe 13 du rapport du Comité, indique que le Comité a pris en considération deux facteurs. Premièrement, l'Organisation est dans la première année de l'exercice biennal. Deuxièmement, le Comité a demandé et reçu des éléments d'information concernant les dépenses prévues au titre du chapitre 32 du budget-programme jusqu'à la fin de septembre 2006. Il a fondé ses

conclusions sur l'information selon laquelle seulement 29 % du crédit ouvert au titre du chapitre 32 a été dépensé. Si le Comité souhaite obtenir davantage de précisions sur l'état des dépenses, il peut s'adresser au Secrétariat.

La séance est levée à 10 h 25.